

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Parasha Balak, 16 Tamouz 5781



Balak, roi de Moav sollicite le prophète Bil'am afin qu'il maudisse le peuple d'Israël. Ce dernier est considéré comme un grand prophète capable de déceler l'instant où HaShem se met en colère chaque jour contre le peuple d'Israël. Cette colère ne peut concerner que les pêcheurs ou ceux qui se sont rendus coupables d'une transgression particulière. Bil'am avait le don de prévoir ce moment et souhaitait asséner ses propos de haine juste à cet instant.

Sur le chemin emprunté par Bil'am afin de rejoindre Balak, la Torah nous relate un événement miraculeux. Son ânesse fut soudain dotée de la parole et elle lui reprocha de l'avoir frappée. HaShem réalise ce miracle afin de montrer à Bil'am que la faculté de parole reste exclusivement entre les mains de D-ieu. Si un animal peut transmettre la parole divine en s'exprimant de manière intelligible, Bil'am sera contraint de dire uniquement ce que HaShem souhaite qu'il dise.

Le verset nous enseigne : « D-ieu ouvrit la bouche de l'ânesse et elle dit à Bil'am : que t'ai-je fait pour que tu m'aies frappé ainsi à trois reprises ? »

Dans son commentaire sur la Torah, RaShl précise qu'il s'agit là d'une allusion au mérite qu'Israël acquerra dans le futur en se rendant trois fois par an au Temple de Jérusalem pour les fêtes de pèlerinage. Ce mérite futur préservera le peuple hébreu du mal que Bil'am tenta de lui infliger.

Nos commentateurs tentent de comprendre ce qui est véhiculé à travers cette allusion aux fêtes de pèlerinage.

Depuis le Don de la Torah, les Béné Israël sont invités à respecter 613 commandements différents parmi lesquels certains sont très emblématiques. Que peut représenter les trois fêtes de pèlerinage pour être mise en exergue de cette façon ?

En quoi peuvent-elles représenter un bouclier de protection contre les malédictions de Bil'am ?

Pour répondre à ses questions, le Shem MiShmouel nous enseigne qu'il existe deux façons de s'investir dans le service divin. Certains considèrent comme un privilège sacré la possibilité de réaliser la volonté divine transmise par le texte de la Torah. Même si les conditions d'application sont difficiles, ils s'organiseront pour aller au bout de leur volonté.

Les autres s'investissent dans leur pratique religieuse avec moins d'engouement et de passion. Dès l'apparition des premiers empêchements, ils n'insisteront pas dans leurs engagements et ils ne réaliseront pas le commandement en question.

Il existe une façon particulièrement évidente de distinguer ces deux groupes : la joie ressentie est affichée au moment de la réalisation des Mitsvoth. Les premiers sont portés par ce sentiment de plénitude alors que les seconds ne ressentiront que de la contrainte.

Bil'am, le prophète des nations, réalise la parole divine. Mais pour lui, il ne s'agit que d'une privation de liberté. Comme il l'exprime lui-même : « Je ne peux pas contrevenir à la parole de D-ieu ». Il voudrait tellement se défaire de ce cadre contraignant.

De son côté, le peuple d'Israël se positionne dans une approche radicalement opposée. Il sert son D-ieu dans la joie et l'allégresse. À tel point que nous sommes prêts à réaliser une Mitsvah tellement contraignante comme celle des trois fêtes de pèlerinage. Cela impliquait pourtant que les familles abandonnent toute activité pour aller séjourner à Jérusalem durant la fête. Les fidèles pourraient s'en dispenser en trouvant toutes les meilleures raisons pour ne pas se déplacer. Pourtant, les pèlerins réalisent cette Mitsvah avec une joie intense.

C'est pour cette raison que le verset insiste sur la particularité du peuple d'Israël qui ne peut pas être atteint par les malédictions du Bil'am. Tant que notre lien avec HaShem se fait dans cet état d'esprit, sa protection se répandra naturellement tout autour de nous.